



SAINT SAULVE, le lundi 8 août 2011

LE PRÉSIDENT

A

**BUREAU D'ENQUETES SUR LES ACCIDENTS
DE TRANSPORT TERRESTRE**

A l'attention de Monsieur Claude AZAM

Monsieur le Directeur

Tour Voltaire

92055 LA DEFENSE CEDEX

Nos réf. : FD/HM/NV/2107-11

Objet :

Rapport d'enquête technique

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception du rapport d'enquête technique sur le déraillement d'une rame de tramway suite à une collision avec une voiture le 8 octobre 2009 à Denain.

Le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transports terrestres émet cinq recommandations dont deux sont adressées au SITURV.

Sur la recommandation R1, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- ✓ Fixation des coussins berlinois par système non démontable.
- ✓ Procédure de contrôle régulier de présence de ces équipements.
- ✓ Marquage du gabarit limite d'obstacle par damier.
- ✓ Délimitation de l'axe de chaussée par bande blanche pour éviter les dépassements intempestifs des autobus à l'arrêt au niveau de l'intersection.

Sur la recommandation R5, un inventaire des équipements fixes à proximité des intersections a été réalisé. Leur remplacement sera effectué progressivement. D'ores et déjà les poteaux à proximité des intersections Nève - Jaurès et Taffin ont été remplacés par équipements fusibles.

Un suivi des intersections de la zone péri urbaine est en cours sur les exercices 2010 et 2011 notamment sur l'intersection de la rue Jean Jaurès.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT DU SITURV

Francis DECOURRIERE